COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal
Section Statuts et Règlements

Réunion du :	12 novembre 2026
A :	Visioconférence à 18H30
Présidence :	M. SURDOL Philippe.
Présents :	MME GUERRA BORGES Michelle M. CRETENET Jean-Pierre - DESGRANGES Yannick – GERALDES Raphaël – HOFF Dominique - KHELIFI Arezki – LEVACHER Philippe - MANSO Jean-Luc.
Excusés :	M. VIENOT Albert

. LITIGES

REPRISE LITIGE N°19 VALDAHON VERCEL 3 / BELLEHERBE SANCEY 1 N°56526093 –DPTL 3 GR G DU 25/10/2026

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.

PV INTERNE

LITIGE N°22 SITUATION FINANCIERE DU CLUB D'EXINCOURT TAILLECOURT

Application de l'article 21 du règlement intérieur du district.

PV INTERNE

LITIGE N°23 BELFORT SUD 3 / OFFEMONT 1 N°79611662 – D4 GR C DU 25/10/2026

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°24 ST VIT 2 / AJM BESANCON 1 N°60924790 – U15 D2 GR C DU 08/11/2026

Match arrêté à la 52ème minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de AJM BESANCON 1 étant réduite à 7 joueurs.

La commission,
. Attendu les explications portées sur la FMI avec les signatures de l'arbitre officiel et des deux équipes en présence,
. Attendu que l'équipe de AJM BESANCON 1 a débuté la rencontre avec onze joueurs inscrits sur la feuille de match,

. Attendu qu'à la 52ème minute de jeu, suite à quatre joueurs blessés, l'équipe de AJM BESANCON 1 n'avait plus suffisamment de joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre,
. Donne match perdu à AJM BESANCON 1 (0 point) pour en donner bénéfice à ST VIT 2 (3 points - score 6 à 0).

. FORFAITS SIMPLES DECLARES

MATCH DU 21/10/2026

ETUPES 1 / NOMMAY VX CHARMONT 1	VETERANS GR A 79106799

MATCH DU 29/10/2026

AMANCE CORRE POLAIN 21 / HERICOURT 21	U18 INTERDIS FUTSAL 80672092

MATCHS DU 31/10-01/01/2026

MONTS VILLERS 1 / ORCHAMPS VAL VENNES 1	CPE CA SENIOR F A 11 79895674
ESSERT 1 / E. JSM GRD CHARMONT 1*	U15 D2 GR G 69939142

*Amende supplémentaire de 15 euros au club de JS MONTBELIARD pour procédure forfait non respectée (mail non officiel du club)

MATCHS DU 07-08/11/2026

MONTS GY 1 / ESSERTENNE 1	SENIORS F A 8 GR C 78847751
PLANOISE SC 21 / AMANCEY BOL CHANT 21	U18 D1 GR A 78776442
AMANC BOL CHAN 1 / E. CHAT MOU LAC MAS 2	U15 D2 GR A 56721679

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	*Forfait déclaré et officialisé 35 euros.*
Seniors F, U18F, U15F	*Forfait déclaré et officialisé 25 euros.*
Jeunes à 11 G	*Forfait déclaré et officialisé 25 euros.*
Jeunes animation à 8 F et G	*Forfait déclaré et officialisé 20 euros.*
Jeunes animation à 5 F et G	*Forfait déclaré et officialisé 10 euros.*
Loisir vétérans	*Forfait déclaré et officialisé 35 euros.*
Loisir F	*Forfait déclaré et officialisé 20 euros*

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHS DU 31/10-01/11/2026

MONTANDON 2 / FEULE SOLEMONT 1	CPE HCB GR B 56598457
CHEVREMONT / MONTANDON	CPE CA SENIORS F A 11 79895680
MORTEAU MONTLEBON / LAC REMORAY VAUX	CPE CA SENIO F A 11 79895684

MATCH DU 07-08/11/2026

BELLEHERBE SANCEY 1 / EXINCOURT 1*	U18 F A 11 GR B 78847838

*Amende supplémentaire de 15 euros au club d'EXINCOURT pour procédure forfait non respectée (équipe adverse et arbitre présent sur place + arbitre officiel non destinataire du mail) et met à la charge du club d'EXINCOURT les frais de déplacement de l'arbitre officiel.

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	*Forfait déclaré hors délai 50 euros.*
Seniors F, U18F, U15F	*Forfait déclaré hors délai 35 euros.*
Jeunes à 11 G	*Forfait déclaré hors délai 35 euros.*
Jeunes animation à 8 F et G	*Forfait déclaré hors délai 30 euros.*
Jeunes animation à 5 F et G	*Forfait déclaré hors délai 10 euros.*

Loisir vétérans	*Forfait déclaré hors délai 35 euros.*
Loisir F	*Forfait déclaré hors délai 20 euros*

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES

MATCH DU 06/11/2026
EMPIRE / STE SUZANNE VETERANS GR A 79106787

MATCHS DU 07-08/11/2026
SP BESANCON 1 / BESANCON FOOT 1* SENIORS F A 11 D1 78786416
*Amende supplémentaire de 15 euros au club de BESANCON FOOT pour procédure forfait non respectée (club adverse non prévenu car boite mail non officielle)

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	*Forfait non déclaré 100 euros.*
Seniors F, U18F, U15F	*Forfait non déclaré 65 euros.*
Jeunes à 11 G	*Forfait non déclaré 65 euros.*
Jeunes animation à 8 F et G	*Forfait non déclaré 50 euros.*
Jeunes animation à 5 F et G	*Forfait non déclaré 15 euros.*
Loisir vétérans	*Forfait non déclaré 35 euros.*
Loisir F	*Forfait non déclaré 20 euros*

. FORFAITS GENERAUX

DAMPIERRE VETERANS GR A

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors D1 D2 D3	*Forfait général 150 euros.*
Seniors D4 - HDCB	*Forfait général 75 euros.*
Seniors F à 11	*Forfait général 75 euros*
Seniors F à 8	*Forfait général 50 euros*
Jeunes à 11F et G	*Forfait général 75 euros*
Jeunes animation (sauf U7/U9)	*Forfait général 50 euros*
Loisirs/Vétérans	*Forfait général 75 euros*

. RESERVES NON CONFIRMEES

MATCH DU 31/10/2026
BELFORTAINE ASM 2 / VALDAHON VERCEL 2 U13 GR N2A 79065775

Amende règlementaire aux club soulignés de 23 €.

. ABSENCE FEUILLE DE MATCH MALGRE RAPPEL

MATCH DU 10/10/2026
GRAND BESANCON 2 / PRES DE VAUX 1* U15 D2 GR C 60924785
*Feuille de match papier et constat d'échec non renvoyés par le club de PRES DE VAUX

Match perdu par pénalité à PRES DE VAUX 1 (-1 point) pour en donner bénéfice à GRAND BESANCON 2 (3 points – score 13 à 0),
Amende correspondante de 100 € (Voir barème financier) au club de PRES DE VAUX.

. ABSENCE FEUILLE DE MATCH ET DE DEFI MALGRE RAPPEL EN U13 ET U11

MATCH DU 24/10/2026
DELLE 1 / ESSERT 2 U13 GR N3J 79071422

Match perdu par forfait (score 3 à 0), avec amende correspondante de 100 € (Voir barème financier)

Le Président,
Philippe SURDOL

Le Vice-Président,
Dominique HOFF

RAPPEL : Les décisions de la Commission des statuts et règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.